



Parler inceste à nos enfants?

Petit dépliant pour continuer à vous accompagner...



Prévenir & protéger

Se repérer

Un inceste: il s'agit de viol(s) et/ou d'attouchement(s) commis par une personne de l'environnement familial de l'enfant.

Un viol: c'est un crime qui se caractérise par une pénétration sexuelle imposée (un sexe, un doigt ou encore un objet dans la bouche, dans le sexe ou dans l'anus).

Une agression sexuelle: c'est un délit qui se caractérise par un contact sexuel imposé sans pénétration (toucher ou demander de se faire toucher, etc).

La tentative de viol ou d'agression sexuelle est punie des mêmes peines que le viol ou l'agression sexuelle.

L'agresseur peut être un homme ou une femme...

Sondage Harris, 2015, pour AIVI:

L'inceste concerne en moyenne 2 enfants par classe à l'école.

Un individu qui agresse un enfant évolue très souvent dans son environnement familial, il peut être charismatique, aimé de tous, il est connu par l'enfant qui peut éprouver des sentiments ambivalents d'amour, de haine, de loyauté et de peur.

La dimension perverse qui alimente les violences sexuelles n'a pas de sexe: les hommes et les femmes peuvent être des agresseurs.

Signaux d'alerte chez l'enfant et l'adolescent

Signaux d'alertes repérables chez l'enfant

Attention: ces signaux ne sont pas spécifiquement caractéristiques d'une maltraitance sexuelle mais en deviennent évocateurs s'ils s'associent, se répètent et s'inscrivent dans la durée.

Le premier pas pour un dépistage est de poser à l'enfant la question d'une éventuelle violence subie, au regard de ce qu'il manifeste.

Troubles somatiques et cognitifs	Troubles comportementaux
Arrêt ou ralentissement de la croissance	Troubles sphinctériens (énurésie ou encoprésie alors qu'il y avait une acquisition complète de la propreté)
Soudaines difficultés scolaires, voire phobie scolaire ou à l'inverse, hyper-investissement scolaire avec une forte exigence envers soi-même (enfant qui, de ce fait, peut passer inaperçu dans le système scolaire)	Troubles du sommeil (cauchemars, terreurs nocturnes, peur du noir) Troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie, perte de l'appétit, refus de trop manger) Troubles au niveau de l'hygiène (lavage compulsif ou au contraire délaissement excessif de son hygiène corporelle)
Troubles de l'attention, de la compréhension et de la production du langage (la vie cognitive de l'enfant est envahie par le vécu de maltraitance)	Agressivité ou méfiance envers l'adulte
Douleurs abdominales, nausées, céphalées	Signes dépressifs, anxiété
Fatigue excessive	Dévalorisation de soi et perte d'estime de soi l'enfant semble capricieux alors qu'il est simplement inquiet de ce qu'il vit comme maltraitance.
Perte du contact avec la réalité : le regard est « vide », le comportement « bizarre » : l'expérience de la maltraitance est destructurante pour le psychisme de l'enfant qui perd tous ses repères.	Sentiment d'abandon
	Culpabilité massive et pour tout, honte, sentiment d'être souillé-e
	Manifestations de comportements sexualisés en décalage par rapport à son âge, masturbation compulsive
	Désintérêt, voire absence de jeux
	Troubles du contrôle des impulsions : explosions de colère ou d'agressivité sur soi ou sur l'autre, crises de pleurs. Conduites de négation: refus de faire ce qu'on lui demande, d'aller à l'école, etc.
	Automutilations
	Exposition au danger, prostitution possible
	Revictimisation par soi-même ou par les autres, victimisation des autres (mineur qui devient auteur de violences sexuelles)

Parler inceste à nos enfants ou à ceux dont on a la charge au sein de notre profession est essentiel:

Un enfant informé et averti est un enfant protégé: il aura certaines clés pour pouvoir se confier s'il venait à subir ce drame.

Un enfant informé est un enfant repéré dans les limites: il pourra identifier ce qui est normal de ce qui ne l'est pas, ce qui est interdit ou pas, de ce qu'on a le droit de faire ou non dans les interactions avec les autres.

ÉCOUTER ET RECUEILLIR LA PAROLE DE L'ENFANT :

- ▶ Attentivement, en le rassurant et en le déculpabilisant (« ce n'est pas de ta faute », « je te crois »).
- ▶ Lui dire que vous allez devoir écrire tout ce qu'il est en train de vous confier parce que c'est trop important et que vous ne voulez rien laisser de côté.
- ▶ Le féliciter de parler, lui signifier son courage et lui dire que personne n'avait le droit de lui faire subir cela.
- ▶ Le laisser parler et noter exactement ses propos sans déformer ses mots.
- ▶ Dire à l'enfant que, même si on lui a appris à dire non, il y a des situations comme celles qu'il a vécues où ce non est trop difficile à prononcer et que ce qui lui est arrivé n'est pas de sa faute. Le seul responsable est celui qui a commis les actes interdits.
- ▶ Il va désormais être protégé. Pour le protéger, vous allez devoir révéler le secret parce que c'est la loi. Il y a donc nécessité de rassurer l'enfant quant à l'absence de trahison.
- ▶ Être là pour le rassurer, le contenir.

▶ Vous pouvez contacter les services de police ou de gendarmerie, mais également les associations compétentes, afin de recevoir des conseils.

Attention, lorsque vous recevez des révélations de violences sexuelles, **vous n'êtes pas en position de police et/ou de juge**. Ce n'est pas à vous de faire l'enquête, ni de confronter l'enfant à l'agresseur. Le risque étant de le traumatiser encore davantage et de le faire se rétracter.

▶ Dans les situations où il y a suspicion ou révélation d'actes de maltraitance sur un mineur (notamment des violences

sexuelles), il convient, au préalable, de **ne pas informer les parents afin d'éviter de mettre en danger l'enfant en communiquant aux parents ses révélations.**

▶ **Vous êtes un particulier et vous souhaitez rester anonyme ?** Vous le pouvez si vous signalez une situation d'un enfant qui vous inquiète.

Le plus important est de bien indiquer dans votre signalement l'identité de l'enfant et de ses parents ainsi que leur domiciliation, que vos constatations soient claires et surtout que les propos de l'enfant soient fidèlement retranscrits entre guillemets.

Extrait du cahier d'accompagnement au livre *Le Loup* de Mai Lan CHAPIRON, Editions La Martinière Jeunesse.

Signaler

La gravité de la maltraitance peut amener certains blocages chez les professionnels tant la charge émotionnelle est difficile à gérer.

Ne pas rester seul (hiérarchie, collègues, etc) face à une suspicion de maltraitance permet de ne pas laisser seul un mineur que l'on pense en danger.

Des adresses existent pour vous guider dans la rédaction d'un signalement ou simplement pour vous conseiller:

Par écrit au Procureur de la République (en précisant les mots exacts de l'enfant entre guillemets)

Par messagerie instantanée (chat) avec un personnel de police ou de gendarmerie:

www.service-public.fr

Rubrique « Justice » puis « Mineur victime » et enfin « Infractions sexuelles sur mineur »

119

Association L'enfant bleu :
01.56.56.62.62 ou
www.enfantbleu.org

Association Face à l'Inceste (ex-AIVI)
www.facealinceste.fr

Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle
www.cpivas.com

Collectif Prévenir et Protéger
www.preveniretproteger.com

Pour aller plus loin:quelques livres de prévention...

Le Loup de Mai Lan Chapiro, La Martinière Jeunesse (4-9 ans)

www.louloup.org (vidéo de prévention et chanson)

Cahier d'accompagnement pour les adultes, Coralie Diere

Petit Doux n'a pas peur de Marie Wabbes, La Martinière Jeunesse (pour les moins de 4 ans)

Le petit livre pour dire non aux abus sexuels de Delphine Saulière et Bernadette Després, Bayard (à partir de 7 ans)

La princesse sans bouche de Florence Dutruc-Rosset, Bayard (à partir de 5 ans)

Lili a été suivie, D. De Saint Mars, Serge Bloch, Calligram



La Maison des femmes

1 chemin du moulin basset 93200 saint-denis